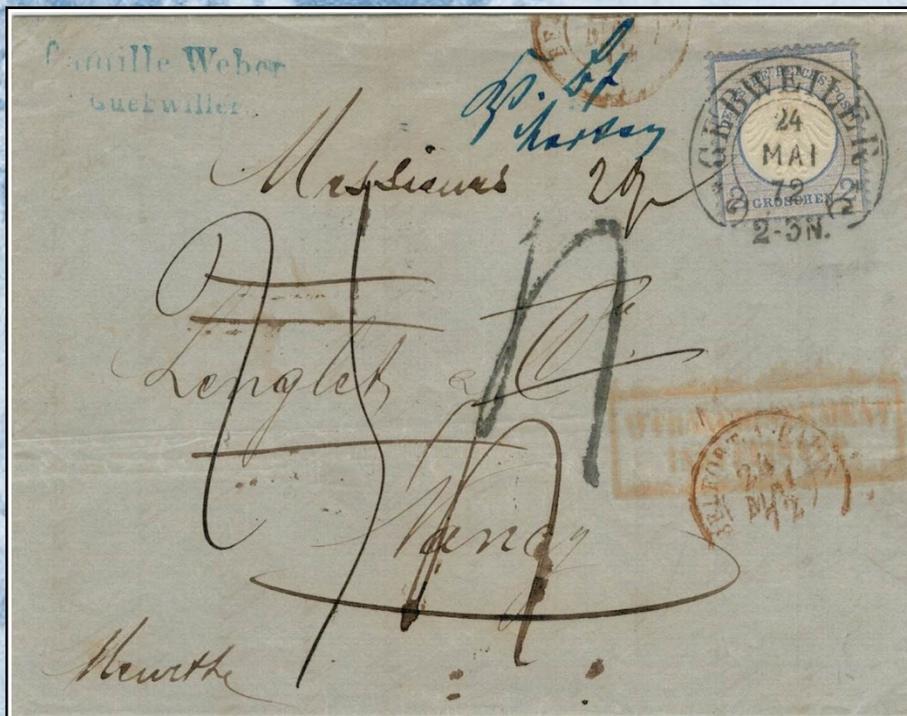


PHILIPPE BOUTSERIN

La fin du régime du double port entre l'Alsace-Lorraine et la France

15 au 24 mai 1872



SPAL

Association des **SP**écialistes en marques postales
et oblitérations d'**Alsace-Lorraine**

Préface

Il y a 150 ans exactement, le système du double-port concernant le courrier expédié entre la France et l'Alsace-Lorraine, suite au conflit de 1870-1871, prenait fin suite à la convention du 12 février 1872 entre les postes des deux pays.

Ce changement est intervenu le 15 mai 1872 pour l'Allemagne et le 25 mai 1872 pour la France.

Dans cet intervalle de 10 jours, nous rencontrons des échanges de courriers avec des affranchissements et des taxations diverses et variées.

La SPAL a déjà abordé cette courte période par l'intermédiaire du Trait d'Union avec des pièces présentées à la rubrique des questions-réponses (Traits d'union n°92 et n°97), avec des articles plus complets (Article d'André PEINE dans le Trait d'Union n°94) et également avec l'ouvrage de 1996 de Jean-Pierre BOURNIQUE sur les timbres et affranchissements de la période 1870-1872. Nous pouvons également mentionner le numéro 159 des Documents Philatéliques au sujet des affranchissements insuffisants d'Alsace Lorraine dans le cadre de la convention franco-allemande de 1872 sous la plume de Robert ABENSUR et de Daniel EHRING.

Cette année marque également les 150 ans de l'émission « Brustschild ». Il s'agit de la première émission de timbres allemands, commune à tous les anciens états exceptés la Bavière et le Württemberg. Dès le 1^{er} janvier 1872 ces timbres étaient utilisés en Alsace-Lorraine.

Ainsi, il nous est apparu intéressant de réaliser une synthèse des différents cas rencontrés sur le courrier entre la France et l'Alsace-Lorraine pendant cette courte période de transition, du 15 au 24 mai 1872. C'est le but de cette brochure qui devrait compléter la documentation des collectionneurs sur la guerre 1870-1871.

Philippe **BOUTSERIN**



Douaniers français et allemands près des poteaux-frontière à Igney-Avrincourt

Sommaire

Il y a 150 ans se terminait la période du double port pour le courrier entre l'Alsace-Lorraine et la France	- page 4 -
Les tarifs en vigueur en mai 1872	- page 6 -
Les différents cas de taxation rencontrés entre le 15 et le 24 mai 1872	- page 7 -
Cas n°1 Les lettres affranchies ou taxées des deux côtés de la frontière suivant les tarifs en vigueur	- page 9 -
Cas n°2 Les lettres au départ de l'Alsace-Lorraine au nouveau tarif allemand et sans taxation ou affranchissement côté français	- page 25 -
Cas n°3 Les lettres au départ de la France au nouveau tarif et taxation annulée au bureau d'échange allemand	- page 28 -
Cas n°4 Les lettres au départ de l'Alsace Lorraine au nouveau tarif allemand et taxées côté français suivant l'ancien tarif toujours en vigueur	- page 29 -
Cas n°5 Les lettres au départ d'Alsace-Lorraine affranchies selon l'ancien tarif et taxées pour insuffisance d'affranchissement	- page 33 -
Cas n°6 Les lettres au départ de la France affranchies à l'ancien tarif et taxées par la poste allemande pour insuffisance d'affranchissement	- page 38 -
Cas n°7 Les lettres atypiques de la période du 15 au 24 mai 1872	- page 40 -
A partir du 25 mai 1872	- page 42 -
Conclusion	- page 45 -
Annexe 1 : La convention postale franco-allemande du 12 février 1872	- page 46 -
Annexe 2 : Décret d'application par l'Assemblée Nationale française – 14 mai 1872	- page 50 -
Annexe 3 : Modalités d'application par la poste de l'Empire allemand - 15 mai 1872	- page 51 -
Annexe 4 : Avis d'application par la poste allemande du 16 mai 1872	- page 55 -
Annexe 5 : Application du traité par la poste française - 12 juin 1872.	- page 56 -



Frontière Franco-Allemande de Belfort-Mulhouse



Lettre de **MULHOUSE** pour **BELFORT** oblitérée le **12 mai 1872**, du 3^e échelon de poids, affranchie à 6 groschens pour le trajet jusqu'à la frontière allemande et à 70 centimes pour le trajet en France.



Lettre de **COLMAR** pour **MONTREAU** oblitérée le **14 mai 1872**, dernier jour de la période du double-port avec un timbre-poste « Aigle à petit bouclier » à 2 groschens pour la partie Alsace-Lorraine et un timbre-poste « Cérès » à 25 centimes pour la partie française.



(L.60) Lettre de **VADONVILLE** via la gare de **COMMERCY** pour **METZ** du **18 mai 1872**. Cette lettre atypique présente un affranchissement français à 50 centimes, ce qui ne correspond à aucun tarif, ni avant ni après la fin du double port quel que soit l'échelon de poids. Au 1^{er} échelon de poids la lettre est sur-affranchie dans tous les cas. Au 2^e échelon de poids la lettre est sur- ou sous-affranchie selon que l'on se place avant (40 c.) ou après (60 c.) la date d'application de la nouvelle convention postale. Et le timbre à deux groschens, où a-t-il été collé ? Et où a-t-il été annulé au crayon bleu ? Ce document garde ses mystères ...



LA TACHE NOIRE par Albert BETTANIER (1851-1932)

Annexe 2

Décret d'application de la convention postale franco-allemande du 12 février 1872 par l'Assemblée nationale française.

N° 1166. — *LOI qui approuve une Convention de Poste
avec l'Empire d'Allemagne.*

Du 14 Mai 1872.

(Promulguée au *Journal officiel* du 24 mai 1872.)

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PROMULGUE LA LOI dont
la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. Le Président de la République est autorisé à rati-
fier, et, s'il y a lieu, à faire exécuter la Convention de poste conclue,
le 12 février 1872, entre la France et l'Allemagne, et dont une copie
authentique demeure annexée à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 14 Mai 1872.

Le Président,

Signé JULES GRÉVY.

Les Secrétaires,

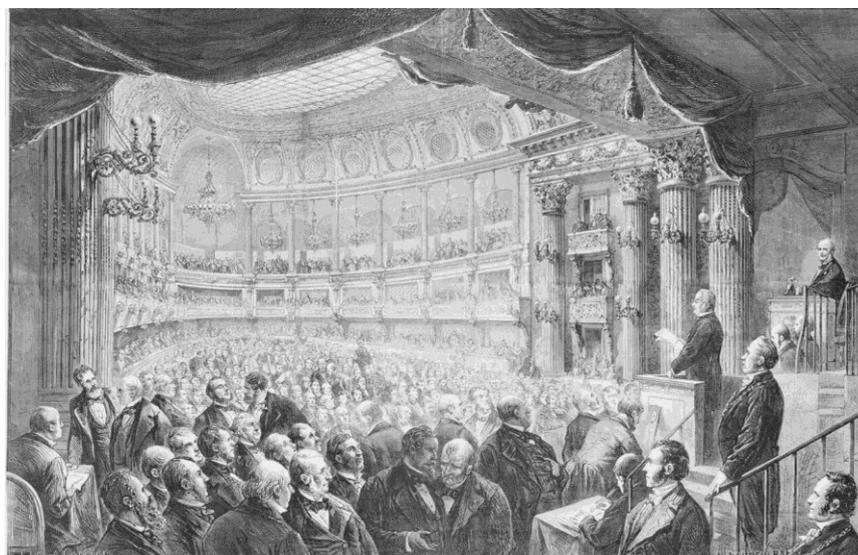
Signé B[™] DE BARANTE, ALBERT DESJARDINS, M[™] COSTA
DE BEAUREGARD, FRANCISQUE RIVE.

Le Président de la République,

Signé A. THIERS.

Le Ministre des affaires étrangères,

Signé RÉMUSAT.



Château de Versailles, 1872.

Sous la III^e République, l'Assemblée nationale siège à l'Opéra Royal.